



LEGAL AID ONTARIO  
AIDE JURIDIQUE ONTARIO

RÉSERVÉ À L'USAGE INTERNE

Approbation, avocats de service en droit criminel

Date : \_\_\_\_\_

Dir. région. : \_\_\_\_\_  
signature

## Demande d'inscription sur la liste des avocats de service en droit criminel

Nom de l'avocat(e) (en caractères d'imprimerie) : \_\_\_\_\_ N° d'avocat \_\_\_\_\_

**Remarque : vous pouvez vous procurer le texte des normes régissant les avocats de service auprès du bureau de district ou par Internet sur le site d'AJO.**

### PARTIE I – EXPÉRIENCE PERTINENTE MINIMALE

1. Je possède l'expérience minimale ou l'équivalence requise par AJO, conformément à l'article 5A des Normes régissant les avocats de service en droit criminel (adultes et adolescents).

OU

#### INSCRIPTION CONDITIONNELLE

2. Je **ne** possède **pas** l'expérience spécialisée requise par AJO et je demande au directeur régional ou à l'avocat de service principal d'autoriser mon inscription conditionnelle en considération de ce qui suit :

(i) J'ai participé de façon importante à des affaires en droit criminel;

(ii) J'ai une expérience importante à titre d'avocat de service en droit criminel;

(iii) Je suis nouvellement admis(e) au barreau (ou durant l'année passée) et

(a) J'ai travaillé en rotation à titre de stagiaire dans le domaine du droit criminel, ou

(b) Je m'engage à suivre une formation en droit criminel, selon les directives du directeur régional.

OU

3. Je **ne** possède **pas** l'expérience spécialisée requise par AJO et je **ne** réponds **pas** aux conditions requises pour une exemption mais je m'engage à acquérir l'expérience minimale requise ou à satisfaire aux conditions d'exemption dans un délai d'un an.

### PARTIE II – PÉRIODE D'ESSAI ET APPRENTISSAGE PAR OBSERVATION

J'accepte de faire l'objet d'une période d'essai de trois mois durant laquelle j'observerai un avocat de service chevronné, pendant une durée déterminée par le directeur régional ou par l'avocat de service principal, à l'issue de quoi je recevrai une évaluation de mon rendement.

### PARTIE III – PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL OBLIGATOIRE

1. Je m'engage à suivre au moins 6 heures par an de formation professionnelle continue en droit criminel.

2. (a) Je m'engage à participer à des programmes de formation administrative et procédurale en rapport avec le rôle des avocats de service.

OU

(b) Je demande au directeur régional ou à l'avocat de service principal de m'exempter de ces programmes de formation parce que j'ai démontré mon aptitude à respecter les exigences administratives et procédurales d'AJO.

**J'accepte de me conformer en permanence aux normes d'AJO relatives à l'inscription et au maintien sur la liste des avocats de service.**

Signature de l'avocat(e) : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**Envoyer ce formulaire par la poste ou par télécopieur au bureau de district de l'aide juridique.  
[Pour trouver un bureau de district.](#)**

Les renseignements personnels demandés dans ce formulaire sont recueillis en vertu de l'article 84 de la *Loi sur les services d'aide juridique* et seront utilisés afin de déterminer si la personne concernée satisfait aux normes requises pour son inscription et son maintien sur la liste, ainsi que pour la création et la gestion des listes d'avocats par les bureaux de districts. Les questions à ce sujet doivent être adressées à la coordinatrice de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, 200-40, rue Dundas Ouest, Toronto (Ontario) M5G 2H1; 416 979-1446 ou 1 800 668-8258.